

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

**N° 95/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020

**Objet de la délibération :**

**ZAE « Sous le bois » : Desserte électrique - avenant à la convention avec le SYDED**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	9
• Excusé(e)s :	1
• Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-95-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

**Procuration**

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie, M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s** M. GOSSE Pascal

**Absent(e)s**

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président expose au conseil communautaire les modalités de desserte électrique intérieure du projet de ZAE « Sous le bois » à Amancey.

La Maitrise d'Ouvrage des travaux de desserte électrique à réaliser à l'intérieur du périmètre de l'opération est assurée par le SYDED.

L'estimation prévisionnelle du coût total de l'opération actualisée s'élève à 69 900 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les préfinancements et participations financières réciproques sont précisés dans le document « répartition financière prévisionnelle » ainsi :

- CCLL : 32 700 €
- SYDED : 37 200 €

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et à l'unanimité :

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité
- Demande au SYDED d'assurer la maitrise d'ouvrage des travaux définis ci-dessus
- Autorise le Président à signer la convention pour la maitrise d'ouvrage et le financement de la desserte électrique de la ZAE et à signer tous les documents utiles au bon déroulement de l'opération
- S'engage à fournir au SYDED l'ensemble des pièces mentionnées dans la convention susvisée

Fait et délibéré en séance le 15.10.20  
Pour extrait conforme  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-95-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

## AVENANT N° 1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU 27 FÉVRIER 2020

### Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Loue Lison représentée par Jean-Claude GRENIER Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° 95/180... en date du 15/06/20... et désignée ci-après par l'appellation "la CCLL",

D'une part,

Le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs représenté par son Président Patrick CORNE et désigné ci-après par l'appellation "le SYDED",

D'autre part,

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Objet

Dans le cadre des travaux de desserte électrique intérieure de la ZAE « Sous le Bois » à Amancey et comme le prévoit la convention financière initiale s'y rapportant, le présent avenant est conclu entre la CCLL et le SYDED pour les motifs suivants :

- Demande de modification du projet par les services techniques de la CCLL incluant notamment l'alimentation de la future fromagerie.

#### Dispositions modifiées

L'annexe financière "prévisionnelle" modifiée et jointe au présent avenant fixe la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi que les nouvelles modalités de participations.

Cette annexe financière "prévisionnelle" (avenant) annule et remplace celle validée au conseil communautaire du 27 février 2020.

#### Prise d'effet

Le présent avenant est réputé effectif à réception par le SYDED de la délibération susvisée, du présent avenant et de son annexe financière "prévisionnelle".

Les documents mentionnés ci avant doivent être dûment signés par le Président et validés par le contrôle de légalité de la Préfecture.

#### Dispositions inchangées

Les dispositions de la convention financière non concernées par le présent avenant sont inchangées.

Fait à Besançon, le 06 AOUT 2020

Pour "le SYDED"

Le Président du SYDED

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-95-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2020

Visa du contrôle de légalité

Pour "la CCLL"

Le Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-95-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

# ANNEXE FINANCIÈRE "PRÉVISIONNELLE"

**COLLECTIVITÉ :** CC LOUE LISON (opération n° 19-38)

**PROGRAMME SYDED 2019**

**OPÉRATION :** ZAE "Sous le Bois" à Amancey (annule et remplace l'annexe initiale)

## Desserte en électricité

MOA SYDED : travaux d'électricité	
Montant HT	54 500
TVA	10 900
<b>Sous total TTC</b>	<b>65 400</b>

## Conditions SYDED

Taux fixe de 40%  
au titre de la PCT  
(dont 3% apportés par le  
SYDED)

## Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	21 800	32 700
TVA (1)	10 900	
<b>Sous total</b>	<b>32 700</b>	<b>32 700</b>

(1) TVA payée en totalité par le SYDED.

## Prestations SYDED (2)

Prestations internes administratives et techniques	
Montant (non soumis à TVA)	4 500
<b>Sous total</b>	<b>4 500</b>

## Conditions SYDED

Aucune participation

## Participations

	SYDED	Collectivité
Montant		
<b>Sous total</b>		<b>4 500</b>

(2) Missions : MOA+EXE+DET+AOR

## Récapitulatif prévisionnel TTC de l'opération

Date et visa Collectivité	Date et visa Préfecture

## Montant total TTC

69 900 €

## Dont participations

SYDED	Collectivité
32 700 €	37 200 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-95-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020